

# Domaine Public DP

JAA  
1002 Lausanne

17 février 1994 - n° 1159  
Hebdomadaire romand  
Trente-et-unième année

## Tout se complique, vivent les solutions simples

Tout se complique. Les grandes idéologies ne font plus recette, elles qui proposaient les références indispensables à la compréhension et à la transformation du monde. L'affrontement entre les deux Grands a laissé place à une planète multipolaire, mais cette dernière nous donne le tournis. Le risque d'un conflit généralisé n'a faibli que pour libérer la violence des nationalismes exacerbés. Et quand la menace n'est plus celle des armes, elle prend des visages nouveaux mais pas moins inquiétants: guerre économique, catastrophes écologiques, désagrégation sociale.

Il n'est guère étonnant qu'en cette période d'incertitude et de désenchantement les pouvoirs constitués comme les organisations dites représentatives — partis, syndicats — suscitent une méfiance croissante de la part de la population. Laisant le champ libre à un discours politique appauvri, à l'échange d'idées aussi péremptaires que réductrices. Le temps est aux solutions simplistes, aux mots magiques dont l'incessant martèlement tient lieu de programme. Mais au fond nous savons bien que ces incantations ne sont porteuses d'aucun avenir.

Voyez les démocrates du centre zurichois qui stigmatisent pêle-mêle «la gauche et les gentils», responsables selon eux de la criminalité et de la scène de la drogue. Comme si l'ordre allait soudain surgir de l'usage accru de la matraque et de l'incarcération.

Voyez les médecins au chevet de la crise économique. Pour les uns, il n'est de remède que dans l'intervention vigoureuse de l'Etat qui doit investir et créer des emplois, sans égard à l'endettement des collectivités publiques, lourde hypothèque à la charge des générations futures. D'autres ne jurent que par le partage du travail, comme si une simple règle de trois suffisait à répartir équitablement l'emploi disponible. D'autres encore recommandent une cure intensive de concurrence — déréglementations par ci, privatisations par là —, oubliant que la loi de la jungle n'a jamais permis d'édifier une société.

Voyez les projets soumis ce dimanche au corps électoral genevois, qui tous promettent ce qu'ils ne sauraient tenir. L'initiative «Halte aux déficits» prétend sortir le canton de ses difficultés financières en bloquant les dépenses de l'Etat, comme si l'on pouvait arrêter brutalement un train sans le faire dérailler. Le gouvernement lui oppose une loi qui fixe un délai au rétablissement de l'équilibre budgétaire; mais on n'a jamais vu une norme juridique tenir lieu de volonté politique. Quant à la gauche elle attend plus d'équité fiscale de la publicité du registre de l'impôt; un objectif qui relève d'abord de l'efficacité du fisc.

Tout se complique. Raison suffisante pour se méfier des solutions qui n'ont que l'apparence du bon sens. La complexité exige plus que des réponses simples, carrées, définitives. Elle appelle des actions nuancées, complémentaires, expérimentales aussi. Car il faut bien l'avouer, personne aujourd'hui ne peut prétendre détenir la panacée qui nous sortira de l'impasse économique, sociale, culturelle même dans laquelle nous sommes fourrés.

Les recettes classiques — «la croissance nous sortira d'affaire» — sonnent comme une rengaine usée qui ne convainc plus. Les esquisses d'utopie — «rupture avec le capitalisme» — restent floues et sans ancrage dans le réel. Nous sommes donc condamnés à l'imagination, non pour rêver de lendemains radieux et libres de toute contrainte mais pour construire patiemment l'avenir immédiat.

La place et l'organisation du travail, le rôle de l'Etat et le fonctionnement de l'administration, le souci écologique qui anime les consommateurs, donc l'économie, la répartition des richesses, tous ces thèmes appellent des réponses nouvelles, non pas seulement techniques mais surtout politiques, c'est-à-dire collectivement assumées. Des réponses à confronter en permanence aux exigences de la justice sociale et de la solidarité. Décidément, le réformisme a de beaux jours devant lui.

# C'est vert, ça rapporte ?

*La Banque alternative tient davantage du Magasin du monde que du fonds d'investissement écologique... Et elle ne prend guère de risques... D'autres établissements ont suivi cette voie, mais davantage par souci de peaufiner leur image que par conviction.*

## REPÈRES

La Banque alternative suisse a été créée en octobre 1990 à Olten, où elle a son siège et ses uniques guichets.

En 1993, l'établissement a bouclé ses comptes avec un bénéfice de 570 000 francs, pour un bilan de 123 millions (1991: 57 mio; 1992: 91 mio), ce qui a permis d'éponger les dettes accumulées durant les exercices précédents.

La banque gère notamment 5600 comptes, mais peine à percer en Suisse romande malgré la présence d'un bureau à Lausanne; celui de Neuchâtel a fermé en mai 1992, après avoir fonctionné un peu plus d'une année.

Il n'est pour l'instant pas possible de profiter de tous les avantages offerts par les grandes banques, mais il est prévu d'offrir prochainement aux clients la possibilité d'effectuer des retraits par carte et de développer le service des paiements, ce qui devrait compenser l'absence de guichets.

Bureau romand : case postale 138, 1000 Lausanne 17, tél. 021/ 311 72 93.

(jg/pi) La Banque alternative a récemment tiré un premier bilan de ses activités en Suisse romande. Une tentative d'ouvrir un bureau à Neuchâtel en 1991 s'est soldée par un échec. Un second essai a eu lieu en mars 1993 avec la création d'un secrétariat romand à Lausanne. Malgré de nombreux efforts de promotion, l'impact reste assez restreint de ce côté-ci de la Sarine.

L'agriculture biologique constitue le domaine principal d'octroi des crédits: 25,6% des montants prêtés; elle est suivie par l'écologie: 16,1%; et le secteur de la formation et de la culture: 13,7%. La banque pratique une politique de prêts extrêmement prudente puisque 94% des crédits accordés sont garantis par des hypothèques.

La différence moyenne de taux entre les dépôts et les crédits s'élevait à 2,85%, ce qui est une marge élevée. Les intérêts servis sont à un niveau inférieur à celui du marché et dans certains secteurs des crédits sont accordés à des taux préférentiels. Une politique rendue possible grâce à des déposants qui renoncent volontairement à percevoir des intérêts. C'est ainsi que le taux d'intérêt moyen a été de 3,89%, mais en tenant compte des renoncements volontaires, la rémunération effective sur la totalité des dépôts a été de 3,52%.

La création de la Banque alternative est une bonne idée. Il ne fait aucun doute que l'octroi de crédits peut permettre à des activités considérées comme marginales de se développer et de devenir rentables. Mais en octroyant des prêts qui sont en quasi totalité garantis par des hypothèques, sa politique ne se différencie guère de celle des grands établissements. La prudence est certes nécessaire, mais on a l'impression que la Banque alternative donne des coups de pouce à des activités déjà installées et qu'elle ne favorise guère l'innovation.

Concernant le renoncement total ou partiel des déposants à une rémunération, il semble délicat de fonder une politique bancaire d'envergure sur de tels fondements. La Banque alternative doit montrer qu'elle peut se développer en jouant pleinement sa partie sur le marché, faute de quoi elle se fragilise, à l'image du commerce équitable avec le tiers monde qui reste très marginal tant qu'il est confiné aux Magasins du monde, mais qui prend un essor bienvenu lorsque du café «certifié» est distribué par la Migros et la Coop. Cette politique renforce par ailleurs le sentiment injustifié que les investissements

respectant des critères éthiques ou écologiques sont moins rémunérateurs que les placements classiques. Or dans le domaine des fonds de placements par exemple, les Etats-Unis nous ont prouvé le contraire; ce genre de fonds — qui ne placent de l'argent que dans des entreprises commercialisant des produits verts, ne commerçant qu'avec des pays respectant les droits de l'homme ou ne pratiquant pas l'expérimentation animale, etc — se développe d'ailleurs de ce côté-ci de l'Atlantique, avec des rendements tout à fait concurrentiels. ■

FINANCEMENT VERT DANS LES BANQUES CANTONALES

## Une question d'image

(réd) La Banque alternative n'est pas la seule à occuper le créneau du placement vert; mais elle conserve toutefois une originalité par rapport aux établissements traditionnels œuvrant sur ce terrain: ces derniers pensent surtout à se forger une image de banques respectueuses de la nature... Les quelques avantages qu'elles proposent à leurs clients «verts» devraient donc être portés au débit du compte «promotion».

La Banque cantonale vaudoise a été la première banque de suisse à proposer des financements spéciaux pour des investissements anti-pollution ou économes en énergie. Ce sont 30 millions de francs qui ont été débloqués pour de tels crédits en octobre 1990 et qui sont mis à disposition à un taux d'intérêt inférieur de un pour-cent par rapport au taux normal. Mais la demande reste très modeste.

La Banque cantonale de Zurich propose des comptes d'épargne-environnement sur le modèle de la Banque alternative: rémunération de l'épargne plus basse que sur les comptes classiques et financement grâce à ces fonds de prêts à taux préférentiels pour des projets protecteurs de l'environnement. Fin 1982, l'établissement comptait 832 comptes verts totalisant 7,9 millions de francs de dépôts. Une somme qui représentait alors moins de un pour mille du total des dépôts d'épargne. A Zurich aussi, les demandes de crédit sont rares.

La Banque cantonale de Bâle-Campagne propose aussi des comptes verts et des «éco-obligations», qui totalisaient à fin 1992 8,25 millions de dépôts, sur un total de

# A qui appartiennent les banques cantonales ?

## REPÈRES

Le Conseil d'Etat a nommé le 9 février dernier le «comité de pilotage» chargé de suivre le regroupement institutionnel des deux établissements bancaires cantonaux.

Son mandat:

- coordination: restructurer le réseau d'agences et régler les problèmes de personnel, tout d'abord par l'intégration de la Banque vaudoise de crédit et de la Caisse d'épargne et de crédit, reprises respectivement par la Banque cantonale et le Crédit foncier, puis pour le mariage programmé entre ces deux derniers établissements;

- décision: élaboration de la nouvelle structure qui devra se mettre en place entre les deux établissements.

(ag) Que le Conseil d'Etat vaudois soit déterminé à accélérer la fusion des deux banques cantonales, c'est à son appréciation politique. Mais il agit comme si ces banques étaient juridiquement sous son autorité. Elles sont certes des institutions de droit public, mais aussi des sociétés anonymes. La loi et les statuts définissent des organes qui sont responsables non pas devant le Conseil d'Etat, mais devant l'ensemble des actionnaires ou devant les conseils désignés.

Ainsi superbement le Conseil d'Etat nomma un groupe chargé de conseiller (piloter) la réorganisation des agences. Même si le mandat réserve, on l'espère, la ratification des propositions éventuelles du groupe de pilotage par les organes compétents des deux banques, sur quelle base légale est mise en place cette superstructure qui intervient dans la gestion ?

La question n'est pas de formalisme juridique. Dans cette affaire il est essentiel de rétablir la confiance réciproque, de permettre aux responsables de prendre eux-mêmes les initiatives, quitte, s'ils ne s'entendent pas, à suggérer des arbitrages. La volonté affichée aujourd'hui de passer en force serait, quoique maladroite, possible s'il ne fallait pas au bout du compte et de l'exercice obtenir l'approbation du Grand Conseil qui risque de se braquer devant une opération conduite de manière unilatérale. Et on donne cette impression de parti pris quand on nomme président de la commission-fusion le professeur Müller qui, comme expert, a étudié quelques jours seulement les dossiers, ce qui ne l'a pas retenu d'avoir un avis tranché.

Ce qui surprend encore, c'est que cette opération est justifiée avant tout par la nécessité de la taille suffisante. A moins de 50 milliards de bilan, on ne saurait être une banque opérationnelle, nous dit-on. Mais pour faire quoi ? Si c'est pour être une banque universelle, à l'instar des trois grandes

banques suisses, c'est trop peu. D'ailleurs Crédit foncier et BCV, additionnés, ne font que 30 milliards. La taille requise est fonction de la mission.

Avec la seule logique de la grandeur nécessaire on pourrait affirmer aussi dans un autre domaine: à moins de 50 000 exemplaires, un hebdomadaire n'est plus compétitif. A cette aune, il y a longtemps que nous aurions cessé d'écrire. La vraie question est: de quoi ont besoin l'économie de ce canton et ses habitants ? Quel est l'intérêt des locataires, des propriétaires, des PME ? Cette question, on ne la pose même pas au groupe du pilotage institué. On a déjà répondu de manière simpliste: plus on est gros, plus on est fort. Si tel devait être le cas, pas besoin de chercher des formes juridiques subtiles: la seule réponse, c'est la fusion-absorption. Mais il y a, indépendamment de la taille, des cultures d'entreprise et des missions diverses, adaptées au milieu économique; il aurait fallu d'abord les reconnaître, les analyser, éventuellement les corriger. Sinon, le système bancaire vaudois, réduit à une seule expression, sera plus fort en bilan, mais plus pauvre en services rendus. ■

## Loterie électorale

(cfp) On connaissait la lutte contre l'abstentionnisme, on découvre aujourd'hui celle contre la désertion de leurs sièges par les élus.

Le conseil des étudiants et des étudiantes de l'Université de Berne compte 40 membres élus chaque année. L'année dernière, la participation s'était limitée à 17,6%; elle est montée à 23,8% cette année. Est-ce en raison d'une campagne vive et pas toujours loyale ou grâce au concours qui accompagnait cette élection ? Des bons pour des livres d'une valeur totale de 1000 francs étaient tirés au sort pour récompenser les votants.

A Genève, en trois ans, 25 conseillers municipaux sur 80 ont démissionné; à Berne, il y a eu 18 démissions (sur 80 membres aussi) en 13 mois — on en avait compté trente-neuf au cours des quatre ans de la précédente législature. D'autres départs sont prévus après les élections de ce printemps au Grand Conseil. Un politicien bernois, Luzius Theiler, croit avoir trouvé la parade: une semi-professionnalisation liée à d'autres améliorations des conditions d'exercice du mandat et une réduction de moitié du nombre des élus. ■

...

2,5 milliards de fonds d'épargne gérés par l'établissement.

La Banque cantonale de Zoug accorde, comme la banque vaudoise, des crédits à taux préférentiels qui ne sont pas financés par des dépôts d'épargne à taux réduits. La direction de l'établissement explique sans détour que le critère financier n'est pas déterminant, mais que le créneau écologique sert à donner l'image d'une banque soucieuse de l'environnement. ■

# Si toutes les universités voulaient se donner la main

*(jcf) La révision des structures est à l'ordre du jour dans la majorité des universités suisses: Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Zurich notamment. Et les mêmes thèmes reviennent dans les projets de loi et les interventions politiques: autonomie de gestion, renforcement de la direction, collaboration interuniversitaire. Vont-ils remplacer les formules incantatoires des années 70 sur la participation et la démocratisation des études ?*

## CONFÉRENCES

Vendredi dernier à Lausanne, recteurs et conseillers d'Etat ont annoncé la création de la Conférence universitaire de Suisse occidentale, un organisme de concertation qui remplace la Conférence universitaire romande. Ses objectifs sont pour l'instant limités: notamment harmoniser les calendriers académiques et les conditions d'accès aux hautes écoles, favoriser le libre-passage d'une école à l'autre, réaliser des achats groupés, obliger des professeurs à enseigner sur plusieurs sites.

Une collaboration plus poussée existe entre les universités de Berne, Neuchâtel et Fribourg, sous le nom de BENEFRU.

A Lausanne, le dossier universitaire à peine clos par quelques retouches législatives en septembre 1993 est rouvert en décembre déjà par une motion très générale du député Jean-Claude Rochat, proposant l'introduction d'une présidence forte et l'élargissement des compétences du conseil académique, voire même, à terme, la «décantonalisation» de l'université qui recevrait le statut de fondation. Orientation comparable à Genève où un groupe de députés libéraux a déposé un projet détaillé de révision de la loi sur l'université, maintenant examiné par la commission compétente du Grand Conseil.

## Un pouvoir central et renforcé est indispensable

Qu'ils soient vaudois ou genevois, les projets s'attaquent à l'une des faiblesses essentielles de nos universités — à vrai dire plus marquée encore en Suisse alémanique qu'en Romandie —, l'absence d'une direction forte qui puisse imposer aux facultés les choix, les réorientations et les réallocations qu'exige l'évolution de la science, de la société et des ressources. Longtemps, les rectorats élus par leurs pairs ont pu pallier leur défaut de pouvoir par leur autorité, car la croissance des moyens assurait l'adaptation de l'ensemble à l'augmentation du nombre des étudiants et à l'évolution scientifique. Ces temps-là sont révolus. Un pouvoir central renforcé est indispensable à la mise en pratique d'une politique universitaire suisse plus respectueuse de l'environnement social.

Le projet genevois entend renforcer le pouvoir du recteur, élargir les compétences du conseil académique où siègent, comme à Lausanne, des représentants de l'université et de la cité, mieux utiliser les compétences du parlement de l'université et recentrer les doyens sur la gestion de leur faculté.

## La mise en place d'un bailli

Pour l'essentiel, le rectorat, dont le mandat est allongé, se voit confirmer dans les pouvoirs qui sont déjà en grande partie les siens aujourd'hui, mais qu'il a pris l'habitude de partager avec les doyens, et qu'il devra assumer. Et, innovation majeure, le recteur serait proposé par le conseil académique — et non plus élu par les organes intérieurs de l'insti-

tution — et nommé par le Conseil d'Etat, sur une liste qui présenterait si possible au moins deux candidats.

Passons rapidement sur cette dernière disposition qui assurément va déclencher une belle bataille symbolique. On comprend mal en effet le raisonnement qui, partant d'une volonté de renforcer la direction de l'entreprise, aboutit à mettre en place non un interlocuteur, mais un bailli. Le Conseil d'Etat, dans le dispositif actuel, jouit déjà d'un très large pouvoir de regard sur l'université, dont il n'a fait jusqu'ici, fort sagement, qu'un usage des plus limités. Il est dans son intérêt, comme dans celui de l'université, que cette retenue demeure et que l'indispensable autorité du recteur ne soit pas entachée du soupçon de la politique.

L'université est une très vieille institution dans ses références, mais aussi dans sa mémoire. Pour le dire en termes d'aujourd'hui, elle possède une très forte culture d'entreprise, ce que semblent totalement oublier certains députés bien ignorants des traditions locales dont ils se prétendent les représentants. Renforcer les pouvoirs du recteur grâce à sa désignation par une autorité extérieure, aussi prestigieuse soit-elle, ne résiste pas à un examen de bon sens.

## Une réflexion institutionnelle commune

Par ailleurs, l'indispensable renforcement du pouvoir à l'université doit passer par des modifications réelles et concrètes des institutions et des procédures et non par des corrections cosmétiques. Ces modifications pourraient par exemple toucher trois secteurs essentiels dans la vie scientifique de l'université: la nomination et le renouvellement des professeurs, la répartition des ressources, notamment les budgets de recherche qui doivent être centralisés entre les mains du rectorat, la redéfinition des compétences des différentes subdivisions. Le projet de loi genevois propose que les doyens, débarrassés de leur pouvoir de codécision en matière de politique universitaire, ne soient plus chargés que de la gestion de leur faculté. Une telle proposition renforce les féodalités, alors qu'il faut au contraire les affaiblir, en permettant à l'autorité centrale qu'est

# Que M. Ogi change de rôle !

*(ag) Combien de milliards à investir, combien de minutes à gagner, quel taux de rentabilité ? Les bureaux d'ingénieurs mandatés recensent les nouveaux tracés, les phasages, la longueur des tunnels. Les cantons romands et leurs chambres économiques y puisent arguments: quel est le meilleur chemin ferroviaire pour se rendre à Paris ? Pendant ce temps les choses bougent hors de nos frontières. Et l'on constate deux choses: l'impréparation suisse y compris pour les affaires qui ne dépendent que de nous et l'absence d'un coordinateur et d'un négociateur. M. Ogi est certainement un bon descendeur, peut-être un bon vendeur. Mais aujourd'hui le dossier exige d'autres qualités.*

## RAPPEL

Les trois possibilités de liaison TGV Suisse romande - Paris:

- Par Lausanne et Vallorbe, sur le tracé «naturel» qui relie Milan à Paris et qui pourrait être amélioré. Le tunnel sous le Mont-Cenis qui reliera Turin à Chambéry devrait diminuer l'attrait international de cette liaison.

- Par une nouvelle ligne Genève - Mâcon, dont plusieurs variantes sont possibles. Officiellement soutenue par la Confédération, cette ligne n'offre que peu d'intérêt pour nos voisins français.

- Par une nouvelle ligne Genève - Chambéry, se raccordant à la nouvelle liaison transalpine avec Turin, qui a la préférence de Paris. Plus longue en temps et en kilomètres que la précédente, elle offre de meilleures liaisons avec le sud de la France et la Péninsule ibérique.

**Lausanne-Genève.** Les calculs de rentabilité, qu'il s'agisse du Genève-Mâcon ou du Lausanne-Dole sont faits souvent dans l'idée d'un report de trafic: les Genevois remontant jusqu'à Vallorbe, dans un cas ou les autres Romands passant par Genève, dans l'autre cas.

Or les CFF ont déclaré qu'il leur était impossible de charger la ligne Lausanne (Bussigny)-Genève de 16 à 20 TGV supplémentaires. Ils excluent de ce fait la possibilité d'un report genevois sur Vallorbe ou celle de TGV aboutissant à ou partant de Lausanne même. L'argument est-il solide ? Et si oui, où en sont l'étude et la planification de la troisième voie Lausanne-Genève ? Comment jouer notre partie si le dossier suisse n'est pas prêt ?

**Genève-Genève.** Relier tout le Chablais savoyard à Cornavin est pour Genève une priorité aussi bien pour la gestion du trafic régional que pour les liaisons futures internationales. Qui assumera cet investissement Bossey-La Praille ? Les CFF y participeront-ils ? Leur engagement devrait être total si l'on veut éviter le développement d'une

gare Genève-Sud sur territoire français, alors qu'on ne saurait concevoir à Archamps qu'une station de séparation des trafics destinés à la Savoie ou à Genève. Or cette question essentielle n'a pas encore, à notre connaissance, été sérieusement étudiée.

**Suisse-France.** Les Français s'apprêtent à donner à la liaison Rhin-Rhône, par Dijon, un tracé tendu, plus rapide, mais qui, en ne s'incurvant pas vers Dole, désavantage la ligne du Simplon. Or la Suisse qui assurera une bonne part de la rentabilité du Rhin-Rhône par l'apport de Bâle et de Zurich s'est abstenue de faire valoir les intérêts de la communauté jurassienne. Il y avait là pourtant un champ d'action possible.

Le ministre Bernard Bosson s'efforce d'attirer la Suisse sur la nouvelle liaison Paris-Chambéry-Turin: il aimerait raccorder à cette liaison Annecy, la ville dont il est maire, et Genève. Il promet même de reprendre l'étude d'une amélioration (électrification) de la ligne Bellegarde-Nantua, qui serait une Genève-Mâcon light. Le gain serait important 20 minutes, et le trajet Genève-Paris ramené à 3 h. 10, mais le coût n'en est pas modeste, comme l'affirme Bernard Bosson, puisqu'il a été chiffré à 1,3 milliard, c'est-à-dire plus que toute l'amélioration Lausanne-Vallorbe-Dole estimé à 1,1 milliard.

Mais l'intérêt de la démarche de Bernard Bosson, c'est que la France est demanderesse pour assurer avant tout le financement de la ligne Chambéry-Annecy-Genève.

Ici commence la partie diplomatique, qui impliquerait que l'action soit coordonnée et les intérêts cantonaux arbitrés. M. Ogi veut-il (peut-il) jouer ce rôle ? Sinon, qu'il mette en place une structure d'étude et de négociation. A défaut la Suisse romande risque d'être déchirée, puis perdante.

Les CFF et la Confédération diront probablement qu'ils n'ont pas d'argent supplémentaire à investir. La grande illusion, c'est qu'on a fait croire aux Romands qu'ils n'étaient pas oubliés puisque le Lötschberg de base sera construit pour 6 milliards. Mais la liaison Berne-Brigue qui certes confirme le rôle du Simplon, qu'est-ce en regard de l'importance des connexions romandes au réseau international ? ■

●●●

le rectorat d'intervenir directement dans les départements, dans les subdivisions de base, là où se prennent les décisions pédagogiques (programmes d'études) et scientifiques (nominations, directions de recherche) fondamentales.

Le projet genevois, par ses errements même, éclaire un chemin qu'il faudra emprunter, vaille que vaille. Et alors, pourquoi ne pas l'emprunter tous ensemble, au lieu de laisser chaque haute école et chaque parlement cantonal aller de son côté en ordre dispersé ? La Conférence universitaire suisse devrait saisir l'occasion de proposer un ou plusieurs modèles de lois-cadres à l'ensemble des hautes écoles, ou aux différentes régions universitaires que comptent la carte nationale. Nul doute qu'un rapprochement structurel, qu'une réflexion institutionnelle commune ferait avancer la coordination inter universitaire que de plus en plus de bons esprits — même à l'université — jugent inévitable. ■

# L'espace public et les artistes

## RÉFÉRENCE

Pierre Bourdieu, Hans Haacke, *Libre-échange*, Paris, Seuil/Les Presses du réel, 1994, 147p.

Les conversations entre Pierre Bourdieu, professeur de sociologie au Collège de France et l'artiste Hans Haacke, Lion d'Or de la Biennale de Venise 1993, font l'objet d'un livre sur la situation des artistes dans les nouvelles formes du marché international.

*Libre-échange*, par son titre volontairement parodique à l'égard du «laisser faire» économique ambiant, vient rappeler la position des artistes dans l'espace public et mettre en garde contre les nouvelles formes de domination auxquelles sont soumis aussi bien ces derniers que les chercheurs, en ces temps de désengagement de l'Etat et du retour de la commande privée. Non sans quelques accents dénonciatoires, Bourdieu en appelle à l'Etat comme garant de la liberté artistique : «Seul l'Etat est en mesure de dire, avec des chances d'être écouté, obéi: que tu prennes l'autobus ou que tu ne le prennes pas, que tu ailles à l'hôpital ou que tu n'y ailles pas, que tu sois noir ou blanc, que tu sois chrétien ou musulman, tu dois payer pour qu'il y ait des autobus, des écoles, des hôpitaux ouverts aux noirs et aux blancs, aux chrétiens et aux musulmans. Le libéralisme radical, c'est évidemment la mort de la production culturelle libre parce que la censure s'exerce à travers l'argent. Si, par exemple, je devais trouver des sponsors pour financer ma recherche, j'aurais beaucoup de mal. Un peu comme vous, si vous deviez aller demander de l'aide chez Mercedes ou chez Cartier. Evidemment ces exemples sont un peu gros, mais je pense qu'ils sont importants parce que c'est dans les cas limites que l'on peut voir clairement les enjeux».

Dans la logique du Parlement des Ecrivains de Strasbourg (1993), Bourdieu et Haacke proposent ainsi une action concertée des savants, écrivains et artistes en général (le fameux «corporatisme de l'universel» qui terminait les *Règles de l'Art*), afin de sauvegarder les franchises de ces univers de création vis-à-vis des exigences immédiates du marché libre (l'audimat) ou du bon vouloir du mécénat privé. Le retour en force de la commande privée, présenté généralement comme une séduisante solution en période de crise, peut en effet ouvrir la porte à des formes de contraintes (du type de celles que les annonceurs exercent sur la presse) dangereuses pour l'autonomie du monde artistique et le caractère désintéressé de la recherche universitaire (imposition, par le biais du marché, des objets de recherches légitimes, etc).

Soucieux que l'Etat, sans tomber dans l'excès du patronage culturel, continue d'assumer son rôle public de soutien à une culture indépendante des lois du marché, Bourdieu et Haacke en appellent à la sauvegarde, par les artistes et les intellectuels eux-mêmes, de

leur autonomie (récemment conquise) et de leur capacité critique. Allant à la rencontre de Haacke, le sociologue place sa confiance dans les «stratégies symboliques» que l'artiste critique peut mettre en œuvre sans rien sacrifier des acquis les plus raffinés de son «métier». Haacke, de son côté, trouve en Bourdieu une réflexion très fine sur l'art et le monde social, apte à nourrir réflexivement son propre travail. Et la complicité s'établit lorsque le sociologue trace les enjeux des démythifications du plasticien: «le processus d'autonomisation du monde artistique (par rapport aux mécènes, aux académies, aux Etats, etc) s'est accompagné d'un renoncement aux fonctions, politiques notamment. Et qu'un des effets que vous produisez consiste à réintroduire ces fonctions. Autrement dit, la liberté qui a été acquise par les artistes au cours de l'histoire, et qui se limitait à la forme, vous l'étendez aussi aux fonctions». La rencontre (que d'aucuns croyaient impossible) d'un sociologue et d'un artiste : un dialogue lucide qui gagne à être connu de tous les acteurs «culturels».

Jérôme Meizoz

## IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (jd)  
Rédacteur:  
Pierre Imhof (pi)  
Ont également collaboré à ce numéro:  
Gérard Escher (ge)  
Jean-Claude Favez (jcf)  
André Gavillet (ag)  
Jacques Guyaz (jg)  
Jérôme Meizoz  
Charles-F. Pochon (cfp)  
Composition et maquette:  
Murielle Gay-Crosier  
Marciano, Pierre Imhof,  
Jean-Luc Seylaz  
Administrateur-délégué:  
Luc Thévenoz  
Impression:  
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens  
Abonnement annuel:  
80 francs  
Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1  
case postale 2612  
1002 Lausanne  
Téléphone:  
021/312 69 10  
Télécopie: 021/312 80 40  
CCP: 10-15527-9

## COURRIER

### Soins à domicile

**A propos de «Une histoire sans importance» (DP n° 1157).**

Ayant recours depuis le mois d'octobre 1993 aux services du centre médico-social de Prilly et environs, je viens m'inscrire, très vivement, en faux contre votre article du 3 février 1994.

Nous ne pouvons que dire notre gratitude à cet organisme. La santé de mon mari, atteint du cancer de la prostate (non opéré, mais stabilisé grâce aux médicaments) décline lentement. Au début les infirmières ou aides-soignantes ne venaient que le matin pour sa toilette. Maintenant comme il a de plus en plus de peine à se déplacer, même avec un cadre de marche, elles reviennent le soir le mettre au lit. Toutes ponctuelles, efficaces, souriantes. Et le centre médico-social a pris toutes les dispositions pour que nous disposions d'un lit électrique, d'une table de malade, d'un fauteuil inclinable (très utile, il peut y faire la sieste). Changement de sonde vésicale, prise de sang se font régulièrement.

La semaine passée après un mois d'hospitalisation, mon mari est revenu. Et ce jour-là il a brusquement eu très mal (sueurs, teint blanc) la sonde ne fonctionnait plus. J'ai appelé le centre et un quart d'heure après, une infirmière arrivait pour faire un lavage de vessie !

Vous ai-je convaincu ? (...)

Elsa Golay Homberger, Prilly

# Voyage électronique planétaire

## INTERNET

Né de la reprise par les scientifiques d'un réseau mis en place par les militaires, InterNet est devenu un «réseau de réseaux», regroupant entre 15 et 40 millions d'utilisateurs; il s'internationalise rapidement. Sans directeurs à sa tête, ses standards sont mis au point par des groupes de volontaires. L'Etat paie les «autoroutes électroniques» qui passent par des satellites, et les institutions (universités, collèges, grandes compagnies) les connexions locales. Les services d'Internet doivent être dévoués à l'éducation et à la recherche uniquement; les activités purement commerciales sont exclues mais on parle de privatiser InterNet.

## LES SMILIES

On peut exprimer ses émotions dans les dialogues qui se déroulent sur InterNet, grâce à des centaines de *smilies*.

- :-) heureux; «j'en ris, je plaisante...»
- :(- malheureux ou déprimé; n'a pas apprécié un message.
- :-I indifférent
- ;-) clin d'œil (flirt ou sarcasme); «ne me tuez pas pour ce que je viens d'écrire»
- :-> plus fort que :-)
- %-) «je viens de regarder l'écran pendant dix heures de suite»
- I-O «j'en bâille d'ennui»
- :-x «je ne parlerai pas»
- <I- («je suis Chinois et n'apprécie pas ces plaisanteries»

*(ge) A l'intérieur d'une entreprise, le «réseau» connecte ordinateurs et imprimantes, permet messagerie et gestion de la comptabilité. Sur abonnement, on a accès via le réseau téléphonique à des services tels que Videotex ou à des banques de données spécialisées tels que Datastar, SwissLex, Medline. Il existe un autre réseau, InterNet, galaxie d'universités et d'instituts de recherche, dédié d'abord à l'échange de fichiers (700 milliards de caractères par mois entre Etats-Unis et Europe !) Mais InterNet constitue aussi une gigantesque banque de données, somme de ce que chaque point du réseau a décidé de rendre accessible, qui son catalogue de bibliothèque, qui son discours du recteur. Voyage personnel (de deux heures) dans l'espace planétaire électronique.*

Je joins *UseNet*, la messagerie globale de l'InterNet. Les messages sont regroupés en 3547 différents *NewsGroups*. Je m'informe d'abord des dernières décisions de la Cour suprême des Etats-Unis — ce *group* est géré par Associated Press: le juge Scalia interdit a Federal Beef de bloquer un reportage de la chaîne CBS sur la viande contaminée. Je passe au *group* «militance progressiste» géré par un département d'anthropologie au Missouri; s'y trouve le texte complet de la déclaration de guerre de l'armée zapatiste (en anglais néanmoins), une demande de la même armée aux organisations non gouvernementales de créer une ceinture de sécurité, la proposition du délégué du gouvernement pour des négociations, une liste de gens menacés de mort.

Plus près de chez nous, Greenpeace annonce que AEG va produire des congélateurs verts qui n'utiliseront plus de CFC. Plus loin, une organisation gay demande d'inonder Sony de fax, la firme voulant s'implanter dans une ville de l'Oregon qui vient de voter une loi anti-gay. Je passe. Dans le *group* «hypnose», Mike de chez Compaq demande si l'hypnose pourrait améliorer la capacité de mémorisation de sa fille de onze ans, ce dont doute l'anglais Lance. Mike a écrit son message en majuscules, ce qui déclenche une avalanche de *flames*, messages sarcastiques ou injurieux. Dans le *group* «San Francisco», on rapporte la décision d'un tribunal de ne pas reconnaître la qualité de parent à l'ex-compagne d'une mère lesbienne. Le *group* dédié aux techniques de biologie moléculaire est un des plus actifs, sans doute parce que ces techniques sont elles-mêmes planétaires; je prends note d'une discussion d'une trentaine de laboratoires sur les qualités d'un *kî*t d'extraction d'ADN. Avant de quitter la messagerie planétaire, un coup d'œil aux derniers gags, dont cette perle: *Jesus saves, but we do backups* — Jesus sauve, mais nous faisons des copies de sécurité.

Pour la deuxième heure du voyage, nous empruntons le *GopherSpace* (*gopher* est un écureuil), en pointant notre nez directement dans les nœuds du réseau InterNet. De Lausanne, nous passons à l'Université de Genève, avare en renseignements; j'apprends

que le logiciel PageMaker peut être acheté à travers les services de l'Université. Les sites InterNet suisses sont les universités, avec le CERN et l'OMS. Je vise cette dernière, qui offre de nombreux services, dont un kiosque électronique. Je feuillette le dernier numéro de *Discover*: Mozart, souffrant d'une hémorragie subdurale chronique, serait mort d'une saignée chirurgicale. Le *California Mining Journal* rappelle que malgré les records de la Bourse, le prix de l'or reste élevé, ce qui annoncerait un krach boursier pour bientôt. *National Review* (conservateur) propose un article sur la démystification du multiculturalisme, et le *New Yorker* (libéral) un article sur le retour de Soljenitsyne en Russie. Il n'y a pas de journaux non-américains. Fin, et départ pour les serveurs d'Afrique; surprise, seule l'Afrique du Sud est représentée (il faut un réseau téléphonique performant pour InterNet); j'obtiens le programme d'études de la Faculté des sciences de l'Université de Pretoria. En traversant l'Atlantique, je me connecte sur la Maison Blanche, mais hélas il n'y a que les documents Clinton *d'avant* son élection. Néanmoins, un serveur au Minnesota archive les discours Clinton; j'obtiens celui du 12 février sur la situation au sud du Soudan (elle est alarmante). Mon écureuil visite ensuite la *Library of Congress*; je constate que *Domaine public* n'y est pas archivé (Il y a néanmoins un livre *Domaine public*, par Jean Dufau). Puis le voyage se heurte à quelques difficultés; impossibilité de se connecter au Département des affaires étrangères équatoriennes, au serveur de la Société américaine de philosophie, à l'université chinoise de Hongkong. L'université acadienne m'informe qu'elle a une politique anti-tempête de neige.

Je termine par une recherche planétaire du mot poulet, qui donne

a) deux recettes (basées sur des boîtes de conserves)

b) l'adresse du comité gérant le séquençage du génome du poulet.

Je me console en pointant mon écureuil sur *american.edu* (université catholique) qui me propose une image pieuse électronique de sainte Claire qui ornera désormais mon écran. :-)

# L'un gagnerait, l'autre pas...

*Les Vaudois prétendent que leur service des autos est bénéficiaire. Bien malin qui pourrait aujourd'hui le prouver.*

## EN CHIFFRES

Dans les comptes 1992, le service des autos genevois comptabilisait 18,4 millions de francs de recettes et 15,7 millions de charges, soit un bénéfice de 2,7 millions. Une reconstitution respectant les critères appliqués dans les entreprises privées a toutefois fait apparaître des charges complémentaires pour 6,9 millions de francs. Une partie de cette somme est comptabilisée dans d'autres services; les postes les plus importants concernent la formation du personnel, l'entretien et le loyer des immeubles, la conciergerie, les télécommunications, les affranchissements. Le solde représente des prestations fournies par d'autres services et qui ne sont pas facturées.

(pi) Depuis que Genève a découvert que son service des autos lui coûtait 4 millions par année, les Vaudois ne cessent de répéter que le leur est bénéficiaire. Peut-être par peur de voir, comme chez leur voisin, une société privée en reprendre les activités (voir DP n° 1155). Cette affirmation ne repose pourtant sur aucune donnée concrète et vérifiable, simplement parce que l'Etat ne pratique pas la comptabilité analytique, entendez que les services ne se voient pas imputer toutes leurs charges, ni tous leurs revenus. Impossible donc de savoir dans le détail ce que coûte telle ou telle prestation.

Le service vaudois des autos par exemple, qui encaisse les taxes annuelles, voit à ce titre sa rubrique comptable créditée de près de 150 millions de francs... Par contre, aucune dépense n'apparaît pour les loyers de ses locaux, sauf s'ils sont loués à des tiers. Les frais des bâtiments appartenant à l'Etat chargent les comptes du département des Finances ou de celui des Travaux. Et si la totalité du traitement du personnel est bien imputée au service, une partie des charges administratives et sociales sont «payées» par d'autres services. Tout comme le travail de services entiers de l'Etat dont la seule tâche est de fournir des prestations «internes» à l'administration: l'économat, les services financiers, du personnel, le service informatique, etc,

dont profite «gratuitement» le service des autos.

La comparaison Vaud - Genève est d'ailleurs inopportune parce que les cahiers des charges ne sont pas les mêmes: Genève gère par exemple les dépôts de plaque et la fourrière des véhicules qui sont pris en charge par la gendarmerie sur Vaud. Et de l'avis de Laurent Pailly, chef du service genevois des autos, la découverte de l'importance des postes injustement imputés (près de 7 millions de francs en tenant compte des intérêts et amortissements) a été une grosse surprise. Rien ne permet d'affirmer que les mêmes analyses n'aboutiraient pas à un résultat semblable dans le canton de Vaud.

Dans tous les cas les Vaudois ne sont pas plus forts que les Genevois dans l'accomplissement de leur mission: ils ont 30 000 contrôles de retard (55 000 à Genève). Ce qui n'empêche pas le service de prévoir la suppression de 7,4 postes de travail durant l'année. Si réellement le service était bénéficiaire, il faudrait plutôt engager du personnel et augmenter le nombre des contrôles annuels. Mais les partis de droite, qui ne cessent de réclamer souplesse et déréglementation, imposent un blocage du personnel qui empêche l'Etat de respecter la loi et d'adapter ses méthodes de travail pour que ses services gagnent en efficacité. ■

## NOUVELLE CARTE D'IDENTITÉ

### En anglais, et alors ?

(pi) La Suisse aime bien les affrontements symboliques. Comme pour la nouvelle carte d'identité. Présentée dernièrement et réputée infalsifiable, elle aura le format d'une carte de crédit. Et comme il s'est révélé difficile de faire tenir l'intitulé des rubriques dans les quatre langues nationales, c'est la langue du titulaire et l'anglais qui ont été retenus. Des parlementaires s'en sont émus, certains ont protesté, criant à la trahison de l'identité suisse et au relâchement du lien confédéral, les quatre langues officielles devant apparaître sur le document.

Une carte d'identité n'est pas un mode d'emploi de médicament. Et dans un pays plurilingue où un automobiliste romand se voit condamner en allemand s'il grille un feu rouge à Berne, ce combat apparaît déplacé. Car l'usage de l'anglais n'a pas pour but de vexer les minorités linguistiques, mais de rendre la carte compréhensible à l'étran-

ger, ce qui correspond à l'utilisation qui en est faite.

Quant à mon identité de Suisse, elle est pleinement respectée par l'inscription sur ce document officiel de mes coordonnées dans la langue que je parle tous les jours. J'ai d'ailleurs toujours considéré comme un progrès que des services officiels soient capables de s'adapter à la langue des personnes auxquelles ils ont affaire plutôt que d'avoir recours aux petits caractères et à des formules plurilingues. Je préfère que les explications du Conseil fédéral avant les votations me parviennent en français seulement plutôt que dans les quatre langues officielles et je trouve plus utile que les contrôleurs CFF sachent l'anglais plutôt que le romanche.

Je trouverais par contre agréable que mes enfants puissent suivre leur scolarité en français si je pars travailler six mois ou une année à Zurich; je serais heureux de pouvoir y capter les programmes de la radio romande en modulation de fréquence et de m'y voir délivrer une carte d'identité en français (et en anglais). ■